

Cumul des températures *(cumul à partir du 1^{er} janvier et 1^{er} février - base 0°C - 18°C - Source : Météo France)*

Situation au 10 mars 2024				
	STATION	ALTITUDE	BASE 1 ^{er} JANVIER 2024	BASE 1 ^{er} FEVRIER 2024
Basse altitude (<800m)	Le Collet de Dèze	485m	602°C	355°C
	Saint Etienne Vallée Française	518m	625°C	373°C
	Florac	590m	484°C	290°C
	Villefort	620m	509°C	305°C
	Mende ville	710m	418°C	248°C
	Montrodat	763m	392°C	227°C
	St Germain du Teil	775m	422°C	235°C
Demi-Montagne (800m – 950m)	Rousses	812m	429°C	247°C
	Le Pont de Montvert	875m	418°C	240°C
	Le Massegros	890 m	337°C	203°C
	Altier	900m	406°C	245°C
	La Salle Prunet	903m	366°C	225°C
	St Pierre des Tripiers	929m	363°C	221°C
	Mende Chabrits	935m	378°C	212°C
Plateaux d'altitude (950m – 1200m)	Rimeize	939m	393°C	225°C
	Gatuzières	965m	369°C	207°C
	Sauveterre	1018m	335°C	185°C
	Aumont Aubrac	1018m	300°C	166°C
	Bassurels	1042m	344°C	199°C
	Le Buisson	1088m	269°C	146°C
	Grandrieu	1163m	245°C	130°C
	Le Fau de Peyre	1163m	286°C	154°C
	Paulhac en Margeride	1175m	255°C	141°C
Montagne (>1200m)	Le Bleygard – bourg	1199m	294°C	161°C
	Châteauneuf de Randon	1247m	248°C	132°C
	La Panouse	1260m	240°C	121°C
	Le Bleygard	1418m	216°C	116°C

↑
On utilise cette
colonne pour caler la
fertilisation

↑
On utilise cette
colonne pour caler
la gestion des
prairies

Conseil de la semaine : Attendre le ressuyage pour poursuivre les apports de fertilisation : les sols sont inondés ou enneigés.

Sur tout le département, le rafraichissement des températures permet un ralentissement de la progression des sommes de température, donc un ralentissement de la pousse d'herbe.

Avec les précipitations importantes du week-end précédent, vigilance pour la portance des sols. Il vaut mieux attendre pour éviter le compactage et le tassement.

En Cévennes, les premières mises à l'herbe peuvent s'effectuer sur les parcelles les plus précoces : les 350°C base 1^{er} février sont atteints ! Cependant vigilance pour la portance des sols : privilégier les parcelles sèches pour limiter le compactage.

Pour rappel :

Etats des sols interdits pour l'épandage



Les sols enneigés



Les sols gelés



Les sols inondés



Exceptions pour l'épandage sur sol gelé :

- Les fumiers compacts non susceptibles d'écoulements.
- Les composts d'effluents d'élevage.



Quelques repères pour l'optimisation du pâturage

Hauteur d'herbe optimale pour la rentrée des animaux dans la parcelle (10 / 12 cm d'herbe).



Hauteur d'herbe pour la sortie des animaux de la parcelle (environ 5 cm : au niveau du talon de la botte).

Si vous faites pâturer en dessous de cette hauteur d'herbe, l'herbe mettra plus de temps à repartir.



Au-delà de 15 cm d'herbe : réserver pour la fauche !

A cette hauteur d'herbe, les animaux vont pâturer mais créer des refus qui devront être broyés.